

BTS Assistant de Gestion de PME-PMI à référentiel commun européen
Indications concernant la session 2011

I - RÈGLES GÉNÉRALES D'ORGANISATION DE L'EXAMEN :

À compléter ultérieurement

II - ORGANISATION DE L'EXAMEN :

À compléter ultérieurement

III - INSCRIPTION DES CANDIDATS :

À compléter ultérieurement

IV - INSTRUCTIONS COMPLÉMENTAIRES RELATIVES AUX MODALITÉS DES CORRECTIONS ET DES INTERROGATIONS :

❖ **Épreuves et sous-épreuves écrites**

a) Organisation et gestion de la PME (Épreuve E5 - Unité U5) :

L'épreuve, d'une durée de 4 heures, se déroule uniquement sous forme ponctuelle, en fin de formation.

Cette épreuve revêt la forme d'une étude de cas élaborée par une commission nationale placée sous la responsabilité de l'inspection générale.

Afin d'harmoniser les pratiques d'évaluation, une réunion de mise au point du barème, préalable à la correction se réunira au Rectorat de Clermont-Ferrand le ... 2011. Les académies peuvent y déléguer le président de leur commission de correction. Dans ce cas, l'académie d'origine établira la convocation et prendra en charge financièrement le professeur qui la représentera.

À l'issue de cette réunion, un barème et des consignes détaillées seront communiqués à chaque académie, à charge pour elle de les diffuser dans ses centres de correction. Ce barème s'impose à tous et ne doit faire l'objet d'aucune modification.

Les corrections ne pourront donc pas débiter avant le ... 2011.

La commission de correction est composée de professeurs d'économie et gestion enseignant tout ou partie des contenus de formation prévus au référentiel de certification et relevant des activités A3, A4, A5 et A8 dans des sections préparant au BTS « Assistant de gestion de PME-PMI ». Il est souhaitable que la correction ait lieu sur place dans le ou les centres de correction prévu(s).

Une procédure d'harmonisation académique impliquant tous les correcteurs est mise en place au moment des corrections.

b) Analyse du système d'information et des risques informatiques (Épreuve E6 - Unité U6.1)

Les candidats et les correcteurs prendront connaissance des indications fournies dans le référentiel de certification à propos des modalités de préparation, d'élaboration du sujet et d'évaluation de cette sous épreuve.

Le dossier documentaire est un sujet écrit fourni au candidat. Il est constitué de ressources documentaires et d'un questionnement.

Les ressources documentaires comprennent obligatoirement :

- le contexte général d'une PME,
- la description du système d'information, son organisation et son fonctionnement,